

Montréal—bien que la population de Montréal, d'après le dernier recensement, ne dépasse que de 60,000 celle de Toronto. Le chiffre total des licences émises dans toute la province d'Ontario, pour 1906, est de 2,691, soit moins que le double du nombre de licences émises à Montréal, bien que la population de la province d'Ontario dépasse de beaucoup 2,000,000. En face de ces chiffres, on doit admettre que je n'ai pas eu tort de dire:

(a) Que l'on boit plus à Montréal que dans toute autre ville canadienne;

(b) Que la Police ne fait pas d'effort sérieux pour empêcher le commerce illégal des boissons.

Dans le *Herald*, de Montréal, du 17 octobre dernier, je lisais en gros caractères:

"Que des poursuites contre 56 hôteliers accusés d'avoir illégalement vendu de la boisson ont été réglées par le chef de Police."

J'admetts que je faisais erreur en disant qu'ils ont été condamnés à payer \$5 d'amende chacun. J'ai su depuis qu'ils n'ont payé aucune amende, mais qu'ils ont libérés sur paiement de \$6.50 de frais. Cette explication du chef de Police se lit dans la *Gazette* de Montréal, en date du 18 octobre.

Quant à l'allégé contenu dans le paragraphe (c), je n'ai pas porté pareille accusation. Cependant, d'après les déclarations consignées dans les deux journaux ci-dessus cités, et le témoignage spontané du prêtre italien, j'ai dit:

"S'il y a à Montréal un corps de Police qui laisse commettre le crime pour \$5.00 ou pour tout autre montant d'argent, c'est une incitation à commettre le crime."

Si le langage dont je me suis servi est susceptible de l'interprétation qui lui est donnée par le Conseil municipal, alors, je retire ma déclaration, et je regrette de m'en être servi, car je ne crois pas justifiable de diriger d'une manière générale une telle accusation contre la Police de Montréal.

Dans le paragraphe (d) on m'accuse d'avoir dit:

"Que, d'une manière générale, le crime se multiplie et n'est pas réprimé dans la Ville."

Il est absolument faux que je me sois servi de ce langage ou de paroles qui pussent être interprétées dans ce sens. Au contraire, je n'ai parlé des crimes commis à Montréal que par les Italiens, et j'ai ajouté: "Qu'il n'y a pas plus de douze hommes à Montréal qui soient impliqués dans ces crimes" qui venaient d'être décrits en style si fleuri par l'honorable monsieur.

R.-W. SCOTT.

Remarques de M. l'échevin L.-A. Lapointe

Monsieur le Maire,

Le Conseil, tout en acceptant les regrets exprimés par l'honorable M. Scott, ne doit pas laisser passer cet incident sans déclarer qu'il est regrettable et même étonnant de voir que cet honorable monsieur ait cru devoir faire les déclarations qu'il a faites devant le Sénat, comme il l'admet d'ailleurs, basées uniquement sur la foi d'articles et entrevues dans certains journaux et sur des potins électoraux.

Nous pouvions (comme nous l'avons fait) laisser passer inaperçues les entrevues du Rév. M. Caramello, qui serait bien en peine de substancier ce qu'il a avancé. Nous laissons faire des détectives et des policiers plus ou moins habiles qui aiment à vanter, de temps à autre, dans nos grands quotidiens, leurs plus ou moins habiles prouesses.

Mais grande est la différence entre ces messieurs et le Secrétaire d'Etat qui, à la face du monde entier, dans le Sénat de son pays, jette du discrédit sur la métropole de son pays, et cela, comme il l'admet d'ailleurs, en se basant sur des racontars de journaux.

Ce Conseil a donc bien fait de protester.

Je regrette beaucoup aussi, Monsieur le Maire, d'être forcée de relever l'insinuation gratuite et erronée que fait l'honorable Secrétaire d'Etat en ce qui concerne le nombre des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses accordées dans la Cité de Montréal en 1905.

last census was only 60,000 larger than Toronto. The total of the liquor licenses issued in the whole of the province of Ontario for 1906 was 2,691, being not quite double the number issued in Montreal, while the population of Ontario is considerably in excess of 2,000,000. In view of these figures it must be admitted that I was not at fault in stating

(a) That there was more drinking in Montreal than in any other Canadian city;

(b) That the police made no attempt to suppress illegal drinking.

In the Montreal *Herald* of October 17th last, I read displayed in large letters

"That cases against fifty-six saloon-keepers charged with illegal liquor selling had been settled by the Chief of Police."

I admit that I was in error in saying they were each fined \$5. It now appears that they were not subjected to any fine, but let off on a payment of \$6.50 costs. The explanation of the chief of police will be found in the Montreal *Gazette* of the 18th October.

As to the allegation contained in paragraph (c), I made no such charge. In view, however, of the statements made by the two papers last quoted, and the unsolicited evidence of the Italian priest, I asked:

"If there is in Montreal a body of police who commute crime for \$5, or any other sum, it forms an inducement to commit crime."

If the language used is susceptible of the interpretation placed by the City Council upon it, then I withdraw the statement, and regret having used it, as I do not believe so general a reflection on the Montreal police force would be justifiable.

In paragraph (d) I am charged with saying:

"That generally crime is rampant and unsuppressed in the city."

It is absolutely untrue that I used any such language or words that could be tortured into such a meaning. On the contrary, I limited crimes in Montreal to the Italian element and added that "There were not more than a dozen men in Montreal who were implicated in those crimes" which had been so floridly described by the Honorable gentleman.

R. W. SCOTT.

Remarks from Ald. L. A. Lapointe

Mr. Mayor,

The City Council, while accepting the regrets expressed by the Hon. Mr. Scott, cannot allow the incident to pass without declaring that it is regrettable and even astonishing to know that the honorable gentleman's declarations in the Senate were based, as he admits, solely on information contained in certain newspaper articles and interviews, and on electoral gossip. We need not notice such interviews as that of the Italian priest, the Rev. Father Caramello, who would find it difficult to prove what he has stated, nor need we notice the interviews of detectives and policemen, more or less able, who from time to time like to plume themselves in the daily press upon their powers, more or less skilful.

But there is a great difference between these gentlemen and the Secretary of State, who, in the Senate of his country, and before the world, casts discredit on the metropolis of the country after having, as he admits, no other foundation for his information than the stories published in a certain section of the press. This council did well to register its protest. I regret to be forced to refer again to the gratuitous and erroneous insinuations that the Hon. Mr. Scott made relative to the number of liquor licenses in the city. He said there were in 1905 no fewer